

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 1

Artikel: Un prisonnier d'état sous le régime bernois : Muller de la Mothe
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

L'histoire des dernières années de la domination bernoise sur le Pays de Vaud a déjà occupé un certain nombre d'historiens. Les mouvements politiques qui agitaient nos contrées pendant les années 1790 et 1791 ont fait spécialement l'objet des investigations de plusieurs auteurs. M. Maillefer, entre autres, leur a consacré un travail contenant un grand nombre de renseignements nouveaux pris aux meilleures sources¹. Il semble après cela que le débat sur cette question puisse être considéré comme terminé et la cause jugée définitivement.

On a dit, cependant, et souvent constaté dans le grand public, que l'histoire intéresse surtout par les détails. C'est en m'appuyant sur cette considération que je prends la liberté de mettre encore sous les yeux du lecteur le récit des aventures malheureuses qu'eut à traverser à cette époque, à cause de ses opinions, le conseiller Georges-Albert Muller, co-seigneur de la Mothe et membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne.

¹ *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, par M. Maillefer. Lausanne, Viret-Genton, 1892. Voir aussi le troisième volume de *l'Histoire du Canton de Vaud*, de Verdeil, *l'Histoire de la Révolution helvétique dans le Canton de Vaud*, de J. Olivier, etc.

L'occasion m'en est fournie par un certain nombre de documents authentiques ¹ dont la plupart sont de la main du prénommé lui-même et dans lesquels il raconte les événements auxquels il fut mêlé et la conduite du gouvernement bernois à son égard.

I

Muller de la Mothe avait, comme beaucoup de ses compatriotes, suivi la carrière des armes à l'étranger. Il s'était enrôlé dans les troupes des Provinces Unies et, après dix ans de bons et loyaux services, il était rentré dans son pays avec le grade de capitaine. Sa qualité de Seigneur de la Mothe et de membre du très fidèle Conseil des Deux-Cents de Lausanne, ne l'empêcha pas de suivre avec intérêt les événements qui se passèrent en France à partir de la réunion des Etats-Généraux, en 1789. De même qu'un grand nombre de bourgeois intelligents et cultivés des villes vaudoises, il vit avec plaisir un grand peuple s'efforcer d'arriver à la liberté. Il fit les meilleurs vœux pour la régénération de la France et crut sans doute, grâce aux idées du temps et à la philosophie qui avait tout envahi à son époque, que l'humanité allait être régénérée et l'injustice bannie de la chrétienté.

Muller de la Mothe ne se borna pas à se tenir au courant de ce qui se passait au delà des frontières. Il vit lui-même ce qu'était un de ces clubs politiques dont on parlait tant et qui se fondèrent partout en France dès la première année de la Révolution. Il fut même agrégé à celui de Pontarlier, ville dans laquelle il se rendit en 1790 avec son ami Rosset, assesseur baillival et, comme lui, membre du Deux-Cents de Lausanne.

Les Suisses établis à Paris et spécialement un certain

¹ Extraits des papiers de Maurice Glayre.

nombre de Vaudois et de Fribourgeois avaient fondé dans cette ville un club qui se donnait beaucoup de peine pour répandre dans la Suisse française les nouveaux principes politiques et pour exciter les populations contre les gouvernements oligarchiques. Malgré tous les soins de LL. EE. de Berne et de Fribourg, malgré la violation fréquente du secret des lettres, un assez grand nombre de brochures et de pamphlets traversaient la frontière, se répandaient de main en main, communiquaient de proche en proche le mécontentement, donnaient de l'inquiétude aux magistrats, amenaient de nouvelles mesures de précaution de la part de ceux-ci et tendaient à diviser la nation en deux partis de plus en plus tranchés : les aristocrates et les patriotes. Le Bas-Valais, lui aussi, était atteint par cette fièvre politique et se préparait à revendiquer certains droits à ses maîtres du Haut. C'est au milieu de ces circonstances délicates que Muller de la Mothe se montra en plusieurs endroits du pays : dans quelques parties du canton de Fribourg, à Aigle, à Bex, à St-Maurice, et permit ainsi au gouvernement de croire que ses voyages n'avaient pas l'agrément pour unique but.

Il reçut d'autre part un plan de régénération du Pays de Vaud, que lui fit parvenir de Pétersbourg Frédéric-César de la Harpe, l'âme damnée de LL. EE. de Berne ; il le communiqua à quelques personnes sans en donner connaissance au bailli de Lausanne. Enfin, lorsque, au mois de juillet 1791, les patriotes se réunirent en divers endroits pour célébrer en même temps que la nation française le second anniversaire de la prise de la Bastille, Muller de la Mothe participa à deux de ces réjouissances : à celle de Lausanne, le 14, et à celle de Rolle le lendemain.

Il n'est donc pas étonnant que l'ombrageux gouvernement de Berne l'ait considéré ensuite de ces événements

comme un des plus coupables de ses administrés. Lorsqu'une délégation de ce gouvernement, composée des sénateurs Fischer, Haller, Frisching et Tschärner, se fut installée, sous le nom de Haute Commission, au château de Rolle, sous la protection d'une troupe, forte de plusieurs milliers d'hommes, il put s'attendre à être cité devant elle. Pendant que quelques autres personnes compromises, comme J.-J. Cart et Boinod d'Aubonne, passaient la frontière pour se mettre en sûreté, Muller et Rosset ne se considérant pas comme ayant commis quelque acte coupable, restèrent à Lausanne et attendirent les événements avec une conscience tranquille. Des avis vinrent cependant les avertir des dangers qu'ils couraient s'ils persistaient à rester chez eux. « Partez, disait une lettre anonyme adressée à Rosset, partez ou vous êtes perdu. Ne perdez pas un instant et croyez à cet avis : tout est dévoilé. » Il remit ce billet au bailli de Lausanne, Gabriel d'Erlach, et se considérant comme innocent de tout complot contre l'Etat, il offrit de se constituer prisonnier. « Ne faites pas attention à tout cela », lui répondit d'Erlach.¹

Le 29 août 1791, au matin, Muller et Rosset reçurent cependant du même bailli de Lausanne une citation à comparaitre le surlendemain devant la Haute Commission de Rolle. Ils avaient encore le temps de se mettre en sûreté. Ils furent loin d'y songer.

« J'avoue que je fus fort satisfait, dit Rosset dans ses Mémoires, de voir arriver ce mandat, comme un moyen de faire cesser tous les bruits et rapports auxquels j'étais depuis si longtemps en butte. Qu'on le demande à tous ceux qui me virent le 29 et le 30 ; jamais je ne fus plus gai et plus joyeux ; je regardai cette citation comme un

¹ *Histoire du Canton de Vaud*, par Verdeil, III, 179.

bien pour moi et je ne concevais pas comment elle pouvait être envisagée par beaucoup de mes amis comme quelque chose de fâcheux. Encore le 31, en nous rendant à Rolle, M. Muller de la Mothe et moi, nous nous félicitions de pouvoir enfin tout éclaircir à notre égard.»¹

II

Cette belle tranquillité d'esprit devait bientôt faire place à l'inquiétude la plus grande et enfin à la cruelle réalité d'un emprisonnement pour crime d'Etat. Revenons maintenant à Muller de la Mothe. Voici comment il raconte lui-même son voyage à Rolle, son arrestation et son transfert au château de Chillon :

« Le lundi 29 août 1791, entre 7 et 8 heures du matin, l'officier baillival vint m'apporter un mandat de citation pour paraître à Rolle le 31 à 8 heures. Ce mandat était permis de M. le Bourguemestre. Il ne me causa aucune espèce d'émotion. Dans la même matinée, M. Rosset passa chez moi pour me faire part du mandat qu'il avait pareillement reçu, et tous les deux nous jugeâmes que cette citation, loin de nous faire de la peine, devait au contraire nous faire plaisir. Nous dîmes : « Après la » démarche que nous avons été dans le cas de faire l'un » et l'autre auprès de Monsieur le Baillif, ce ne peut être » qu'un bien d'être cité à présent. En répondant avec » franchise aux questions que la Haute Commission peut » avoir à nous faire, nous dissiperons infailliblement les » nuages qui se sont élevés contre nous. »

» Il fut arrangé que nous prendrions une voiture pour y aller ensemble. Du lundi au mardi, il me vint si peu d'inquiétude que je ne songeai à aucune précaution pour

¹ *Histoire du Canton de Vaud*, de Verdeil, III, 179.

mettre mes papiers en sûreté. Le fatal jour étant venu, nous partîmes le plus grand matin possible, nous fûmes très gais tout le long du chemin et nous arrivâmes ainsi à Rolle une grande heure avant celle de notre comparaisance.

» En descendant de voiture, nous trouvâmes devant l'auberge le sieur Rouge de Lausanne qui nous dit être venu la veille de Lausanne avec le perruquier Besson que la Commission avait retenu aux arrêts. A peine fûmes-nous dans l'auberge que, depuis la fenêtre, nous vîmes M. de Yens¹ qui descendait la rue avec M. Dupleci (Duplessis ?). M. de Yens nous ayant de même reconnu, quitta M. Dupleci et monta auprès de nous. D'abord il eut l'air étonné d'apprendre notre citation, et nous, nous fûmes étonnés de ce qu'elle pouvait le surprendre. Puis il nous dit qu'au camp de Perroy², il y avait un détachement commandé et qu'il s'agissait sans doute de quelque arrestation. Nous répondîmes aussitôt : « S'il s'agit de nous, nous voici. » Il ajouta en outre : « Je suis bien aise que l'on commence à entendre les braves gens ; ils n'ont encore entendu que la *cacibraille* ». Après ce peu de mots, il nous offrit son dîner ; nous le remerciâmes, mais nous lui dîmes que nous irions lui demander le café. Il nous répondit qu'après le dîner il devait se rendre à Allaman où il ferait en sorte de se trouver à notre passage. Là-dessus, il s'en fut et nous allâmes attendre

¹ On désignait généralement sous ce nom Amédée de la Harpe, cousin de Frédéric-César de la Harpe. Il avait pris la plus grande part à l'agitation patriotique et ne tarda pas à passer la frontière. Il fut condamné à mort par contumace.

² J'ai déjà dit qu'une troupe de 2000 Vaudois avait été levée pour intimider la contrée et servir de garde à la Commission. Elle était sous les ordres du général de Goumoens, du major Rusillon, du capitaine Pillichody d'Yverdon, et de du Fés, de Moudon. Une troupe allemande campait aussi à Payerne.

l'heure indiquée sur la promenade de Rolle où les soldats de la garnison jouaient aux quilles.

» Huit heures sonnent ; à l'instant nous entrons dans la maison où la Haute Commission tenait ses assises. Dans le corridor, nous trouvâmes nombre de gens parmi lesquels étaient les Obrüt (?) qui nous firent entrer dans une petite salle à manger, où nous fûmes laissés la valeur d'un quart d'heure.

» Hélas ! les deux amis continuaient d'être calmes, tranquilles, et ne s'imaginaient pas que ce moment qui allait les unir dans le malheur était celui qui devait aussi les séparer pour longtemps. La porte s'ouvre et on demande M. Rosset.

» Je reste seul ; j'avais en poche un volume de Montaigne et je le lus paisiblement. Je posais pourtant quelquefois mon livre pour penser à la contenance de mon ami sur la même sellette où je devais avoir mon tour. Puis souvent, je regardais à ma montre, allant de ma chaise à la fenêtre et de la fenêtre à ma chaise où je retrouvais mon livre. Une grande heure et demie était déjà écoulée ; la séance me semblait longue lorsque derechef la porte s'ouvre et c'est moi qu'on veut.

» M'étant attendu à ce que mon ami et moi ferions la navette, je fus surpris de ne pas le voir reparaitre. Cela jeta dans mon âme une première inquiétude ; cependant je pensai que peut-être j'étais appelé à répondre, lui présent. Dans cette perplexité, on m'introduisit vers la Haute Commission. M. le Conseiller Fischer, Président, M. le Conseiller de Haller, M. Frisching, M. Tscharner et M. Wyttenbach, secrétaire. L'abord de ces messieurs, sous un extérieur très grave, fut cependant très honnête, et on me fit prendre un siège qui était au bout d'une longue table recouverte d'un tapis vert.

» N'ayant point trouvé là mon ami, je sentis d'abord

de quoi il était question, et l'idée du détachement me revint. Après un pareil éclair, ayant l'orage devant les yeux, j'avoue que je fus saisi d'une vive émotion dont mon interrogatoire ne put de moins que se ressentir. Je fus toujours franc et vrai, mais mon trouble était malheureusement trop contraire à mes réponses ; je le sentais avec dépit, ce qui était peu propre à me remettre.

» Cette séance fut d'une heure et demie, après laquelle, m'ayant fait retirer, un obrüt me fit entrer dans une chambre de la mansarde et donna sur moi un tour de clef. Je restai là véritablement pétrifié de ce tour de clef ; mille idées me vinrent, parmi lesquelles l'espérance que ce ne serait peut-être rien y était encore. Après un long quart d'heure d'agitation, ma porte est rouverte et l'obrüt me ramène vers la Haute Commission où je trouvai M. de Tavel de Villars. Le Président me dit : « Monsieur, votre conduite nous paraissant d'une nature suspecte, nous nous voyons obligés de vous retenir prisonnier d'Etat et vous remettons à M. de Tavel qui vous conduira à Chillon. Posez votre sabre sur cette table. » Je me tourne à cet effet et j'y vois l'épée de mon camarade. Au même instant, deux tableaux également tristes saisirent mon imagination : celui de ma pauvre mère plongée dans le désespoir, puis celui de la désolation chez mon ami. Il est impossible de décrire les différents mouvements dont mon cœur fut déchiré. Ayant laissé mon sabre, on me demanda : « Avez-vous d'autres armes ? — Non. — Et les clefs de votre bureau ? » Je les sortis de ma poche et les posai sur la table. Toute cette scène fut très rapide. Lorsque j'entendis prononcer « Chillon », d'abord je sentis tout mon sang se glacer dans mes veines, mais la rougeur revint bientôt quand je vis tous les yeux fixés sur moi et cherchant dans ma pâleur celle d'un coupable.

» J'assurai la Haute Commission qu'elle ne tarderait

pas à reconnaître mon innocence. On ne m'écouta guère sur ce point. Le Président continua de me haranguer en m'exhortant à répondre avec franchise aux questions qu'on aurait à me faire et à ne pas aggraver mes fautes en déguisant la vérité. Je répétai que mon innocence me mettrait à l'abri de ce reproche.

» Je demandai avec instance de pouvoir écrire un mot à ma mère pour la rassurer. On me répondit : « Madame votre mère, à l'heure qu'il est, est prévenue, soyez tranquille, on a pourvu à tout. » Je fus de nouveau reconduit dans la chambre où j'avais été enfermé. Monsieur de Tavel eut la bonté de m'apporter lui-même du malaga et m'annonça le départ.

« La maison était remplie des soldats de la garde ; déjà deux sentinelles gardaient ma porte. Toutes les dispositions étant prises, on me fit sortir. Je retrouvai mon pauvre ami sur l'escalier, entouré de son côté et conservant la contenance la plus courageuse ; la mienne était sans contredit beaucoup plus émue. On nous fit passer par une cour de derrière, qui a son issue sur la promenade de Rolle. Dans cette cour, je trouvai monsieur Pillichody ¹, capitaine des chasseurs, dont tout l'équipage était le plus semblable à celui d'un pandour. Un grand chapeau sous lequel paraissaient d'énormes moustaches ; outre le baudrier était une giberne à la ceinture, recouverte avec de la peau d'ours sur laquelle s'appuyaient deux pistolets en croix. Le reste de la personne était en pantalon de drap bleu et en bottines ; armé par dessus le tout d'un grand sabre turc. Il était à la tête d'un détachement de quarante hommes qui nous attendait à la porte,

¹ Fr. Pillichody, seigneur de Bavois, se montra excessivement dévoué dès cette époque pour la défense du régime bernois. Il fut récompensé de son zèle par le don de la bourgeoisie de Berne et resta un partisan très actif de l'ancien régime jusqu'à la fin de sa vie.

formé en deux lignes. M. Pillichody, comme ancienne connaissance, s'avança vers moi et me dit : « Mon camarade, il m'est bien douloureux d'être chargé d'une commission aussi dure. J'espère que vous le pardonnerez à mon devoir. » Je lui répondis : « Puisque je dois me voir ici, j'aime mieux que ce soit vous qu'un autre. » Enfin, nous défilons au milieu de ces deux lignes de chasseurs et de grenadiers et sous les regards étonnés d'une foule nombreuse de spectateurs qui ne doutèrent pas que nous ne fussions les auteurs découverts de quelque complot contre l'Etat ou de ces libelles répandus et qu'en conséquence notre affaire serait bientôt expédiée.

» Après être entrés dans la barque, on nous fit descendre dans le fond de la cale. M. Pillichody, obligeamment, nous offrit de nous laisser écrire un petit mot pour remettre à mon domestique qu'on ferait repartir, ce que nous fîmes au crayon, chacun sur une carte. Je me souviens que je disais à ma mère : *Ne vous effrayez point ; cette bourrasque hâtera notre justification*, et tel était mon juste espoir. Cela fait, on nous dit : « Messieurs, placez-vous à l'opposite l'un de l'autre. » Nous nous couchâmes sur la paille et aussitôt une sentinelle fut postée entre nous pour nous empêcher de causer.

La chaleur était excessive ; le soleil était dans son moment de perpendicularité sur nos têtes ; pas le moindre souffle dans l'air, toute la nature annonçait le calme quand l'orage était dans nos cœurs et désolait toutes les facultés de notre âme par les pensées les plus affligeantes. Vis-à-vis l'un de l'autre, nos yeux seuls pouvaient se dire encore une partie de nos souffrances ; mais la séparation était déjà établie : plus de communication qui pût adoucir nos peines.

» Le bruit des rames nous fit bientôt entendre qu'on s'éloignait du bord et lorsqu'on en fut à quelque distance,

ces messieurs eurent l'honnêteté de nous inviter à revenir auprès d'eux. Je leur en sus d'autant plus gré que j'étais consumé d'une chaleur dévorante. Les provisions de ces messieurs furent servies et il ne me fut guère possible de manger et mon ami s'y refusa entièrement. Le grand calme qui régnait sur toute la surface de l'eau, qui, avec d'autres circonstances, nous eût invités à des idées douces et tranquilles, ne nous présentait plus qu'une image de contrariété impatiente. Les voiles inutiles laissaient aux rameurs toute la peine d'un mouvement lent et insensible. Les flammes rouges et noires qui annonçaient au loin notre malheur, s'agitant par moments, cadraient mieux avec la tristesse de nos pensées. Notre barque traversant ainsi lentement et côtoyant à peu de distance des bords, fixa l'attention de tous les lieux circonvoisins. Plusieurs fois, nous vîmes des bateaux s'avancer vers nous, mais des cris menaçants les avertissaient bientôt de ne pas approcher et de prendre le large.¹ Je ne me souciai point du regard d'Ouchy ; lors que nous en fûmes à portée, je me retirai dans la cale.

» On mit à l'ancre vers Lutry, où l'on resta jusqu'au matin. Le même calme continuant, ce ne fut qu'avec la même lenteur que nous approchâmes de Chillon. Il était déjà midi que nous en étions encore à un quart de lieue. Un petit canon qu'on avait sur la barque donna à diverses fois le signal de notre arrivée. Le bruit en fut répété par

¹ « Des cris tumultueux se firent entendre et des voix menaçantes leur répondirent. Les cris partaient (c'est à Ouchy que se passaient ces événements) de la bouche de MM. Blanchet, Jaquet, Bugnion, Lardy, de nombreux patriotes amis des prisonniers qui, ne pouvant se résoudre à les laisser emmener sans tenter leur délivrance, s'avançaient sur le lac, se disposant à monter à l'abordage. D'une autre part, M. Pillichody, qui commandait l'équipage, faisait charger les fusils de ses gens et pointer les canons sur le tillac. Sa fière attitude finit par éloigner les assaillants. » L. Vulliemin. *Chillon*, 238.

l'écho des montagnes voisines et bientôt tous les habitants furent avertis.

» Nous approchons ; l'aspect de cet énorme château qui semble sortir des profondeurs de l'onde offrait à nos regards un coup d'œil vraiment imposant. Toutes les fenêtres, tous les jours étaient garnis de soldats de la garnison qui se pressaient les uns sur les autres pour voir l'arrivée de ces prisonniers. Enfin nous abordons. Une foule de monde nous attendait sur le chemin et dans les jardins voisins. La garde, doublée d'un piquet, était rangée sur le pont qui mène au château, sous les ordres de son commandant, M. de Joffrey. Vers la porte était un vieux geôlier costumé d'une bandoulière rouge et noire, prêt à se charger de nos personnes. M. de Watteville, baillif de Vevey, paraissait au milieu de ce tableau, Il nous avait attendu la nuit à Chillon, était retourné le matin à Vevey d'où, nous ayant vu venir, il était reparti aussitôt pour assister à notre incarcération.

» Le débarquement se fit avec grand fracas au milieu de tout un monde qu'on faisait reculer et avec toutes les précautions requises pour prévenir un enlèvement. Nous voilà sur le pont, les madriers gémissent sous chacun de nos pas. D'une première enceinte, nous passons dans une autre où étaient rangées cinq pièces de canon. Là est une grande tour carrée avec un escalier de bois qui monte en dehors jusqu'à une porte de fer. Ce fut mon pauvre camarade qui dut y monter et il s'y rendit avec la plus grande fermeté, escorté de M. de Joffrey et du geôlier. Le moment d'après, j'entendis tourner les verrous de trois portes. Ce moment peut être comparé à celui où l'on entend les premières pelerées (*sic*) de terre jetées sur la tombe d'un ami.

» Après lui, ce fut mon tour. Je fus mené au numéro 13, dans une tour flanquée du côté du chemin. On ouvrit

une porte basse dans un coin du mur sous une longue galerie. J'entre accompagné de Monsieur le Baillif, Messieurs de Tavel, Pillichody, de Joffrey, laissant après eux à la porte quantité de spectateurs. Je ne pus me défendre d'un saisissement d'horreur à l'entrée de cette odieuse prison qui n'était éclairée que par l'étroite ouverture d'une meurtrière dont on avait eu soin de boucher la moitié. Le plancher était ouvert dans un coin où l'on avait jeté de la paille pour mes nécessités et c'était là où les soldats de la garnison avaient fait les leurs avant mon arrivée. Le lit était la seule chose qui eût une apparence de propreté ; à côté du lit était pour tout meuble une vieille et hideuse chaise de paille, haute, étroite et crasseuse. Je ne pus m'empêcher de témoigner vivement à Monsieur le Baillif ma surprise d'une prison aussi dure et si différente de celle que la Haute Commission m'avait promise. Il eut la bonté de me dire qu'il en était fâché, mais qu'on ne me refuserait aucun des agréments de ma situation. Il se hâta ensuite de me demander si j'avais sur moi des armes, un crayon ; je n'avais point d'armes ; je remis mon crayon. Cela fait, ces messieurs se retirèrent avec précipitation d'un lieu où l'air était si infect. La porte se referma et, pour la première fois, j'entendis tourner sur moi le verrou.

» Me voilà abandonné dans cet obscur séjour qui n'avait pour tout espace que dix pieds sur huit. Malgré l'horreur d'un sort si inattendu, ce ne fut pas le moment où je sentis le plus mon malheur. Après un tourbillon pareil à celui dans lequel je venais de me voir enlevé, j'éprouvais une sorte de repos dont j'avais besoin pour me retrouver moi-même ; le silence qui régnait autour de mon réduit n'était interrompu que par les pas mesurés de la sentinelle qui gardait ma porte. »

Il est fâcheux que le récit de Muller de la Mothe

s'arrête à cet endroit. Il eût été intéressant de connaître de quelle manière il supporta l'existence dans l'épouvantable cachot qu'il devait au « paternel » gouvernement de Berne. On sait cependant que ses geôliers finirent par avoir pitié de lui. « Au bout de quatre jours, il fut tiré du trou infect où il avait été renfermé et on le mit dans une prison plus supportable ¹. »

Rosset n'avait pas été d'abord beaucoup plus heureux que son ami. « Je fus conduit au cachot n° 12, dit-il. On ferma les trois portes de ce cachot. A peine avais-je assez de jour pour en voir l'intérieur. Il était voûté et carronné et avait douze pieds sur huit. Un lit, une chaise de bois et un vase de nuit, étaient tout ce qu'il renfermait. Pour lire, je devais monter et me tenir debout sur ma chaise pour saisir le peu de jour que donnait à la naissance de la voûte un guichet de dix pouces de long sur trois de hauteur. Deux heures après mon arrivée, on m'apporte à manger, mais inutilement : cela m'était impossible. Enfin, privé de lumière, et malgré l'horreur de ma situation, je dormis sans interruption pendant près de neuf heures. Le 4 septembre, on m'accorda une heure de promenade dans la cour, avec l'officier de semaine pour m'accompagner et des sentinelles pour me surveiller. Le 11 septembre, j'eus la permission d'écrire à ma femme, en présence de l'officier de semaine, qui portait mes lettres ouvertes à M. de Joffrey, commandant de Chillon, qui les faisait parvenir, tantôt à M. le bailli de Vevey, tantôt

¹ Je trouve ce renseignement dans un rapport qui fut rédigé à l'époque de la République helvétique sur les souffrances que Muller de la Mothe avait eu à supporter pour cause d'opinion à l'époque de la toute puissance de Berne. On sait qu'en 1798 les patriotes qui avaient eu à souffrir sous l'ancien régime réclamèrent des dédommagements qui devaient être à la charge des membres des ci-devant gouvernements oligarchiques. Le rapport dont je viens de citer une phrase était sans doute destiné à faire valoir les droits de Muller de la Mothe.

à la Haute Commission¹. » Ce ne fut cependant qu'au bout de vingt jours de détention qu'il put obtenir d'être transféré dans un autre cachot. Celui qu'on lui donna était une chambre grillée, mais accessible du moins à la lumière.

(A suivre).

Eug. MOTTAZ.

AIMÉ-LOUIS HERMINJARD

A PROPOS DU JUBILÉ DU 7 NOVEMBRE 1896

La *Revue historique* est fière de se joindre aux témoignages unanimes d'admiration et de respect que le monde protestant tout entier a donnés à M. Herminjard, le 7 novembre dernier. Mais elle tient aussi à prendre acte d'un évènement fort rare chez nous, et elle voudrait chercher en même temps à en bien montrer l'importance.

M. Herminjard, né à Vevey en 1817, a, depuis 1840 environ, donné le meilleur de sa vie à l'œuvre magistrale dont on sait le titre. C'est la « Correspondance² des

¹ Verdeil : *Histoire du Canton de Vaud* III, 181.

² Vol. I, de 1512-1526, ouvre par l'épître dédicatoire du Commentaire de Le Fèvre d'Étaples sur les Epîtres de St-Paul; publié en 1866. — Vol. II, 1527-1532, avec appendice, 1868. — Vol. III, 1533-1536, publié en 1870, et contenant les additions et corrections aux tomes I, II et III, et un index alphabétique des noms de personnes contenus dans les trois premiers volumes. Ce répertoire est l'œuvre de M. E. Chavannes, de même que ceux des tomes IV et VI. Les index aux autres volumes sont de M. Herminjard lui-même. — Vol. IV, 1536-1538, paru en 1872, avec appendices aux tomes I, II, III, IV. — Vol. V, 1538-1539, paru en 1878; à partir de ce tome sont supprimés les sommaires dont l'éditeur ornait chaque lettre. Appendices aux t. I, II, III, IV, V. — Vol. VI, 1539-1540, avec appendices aux t. II, III, IV, V, VI, 1883. — Vol. VII, 1541-1542, avec appendices aux t. II, III, IV, VI, VII, paru en 1886. On y commence la quatrième période, qui s'étend jusqu'en 1555. — Vol. VIII, 1542-1543, avec appendices aux t. I, II, VII, VIII, en 1893. — Tous ces volumes ont été édités par la maison Georg à Genève, comme elle sait éditer.